



CMD 26-H101.1A

Date : 2026-04-07

## Renseignements supplémentaires

## Supplementary Information

### Réponse d'Hydro-Québec à une demande d'information de la Commission

### Response from Hydro-Québec to Commission Request for Information

À l'égard d'

In the matter of

### Hydro-Québec

---

### Hydro-Québec

---

Demande visant à renouveler pour 20 ans  
son permis de déclassement d'un réacteur  
de puissance pour les installations de  
Gentilly-2

Application to renew its power reactor  
decommissioning licence for the Gentilly-2  
Facilities for a period of 20 years

**Audience par écrit fondée sur des  
mémoires**

**Hearing in writing based on written  
submissions**

March 2026

Mars 2026

Le 7 avril 2026

Mme. Candace Salmon  
Greffe de la Commission  
280, rue Slater  
CP 1046, succursale B  
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Hydro-Québec  
Installations de Gentilly-2  
4900, boul. Bécancour  
Bécancour (Québec)  
G9H 3X3

**Objet : CMD 26-H101.1A : Questions de membre de la Commission pour Hydro-Québec CMD 26-H101-Q**

---

Madame,

Vous trouverez dans les paragraphes qui suivent les réponses aux questions pour Hydro-Québec (HQ) de membre de la Commission transmis le 17 mars dernier (réf. 1).

**Concernant le Plan détaillé de déclassement**

***Question #10 Qu'en est-il du drainage de la piscine de stockage et des piscines auxiliaires prévu au cours de l'année 2025 ? Quel est le sort de l'eau drainée ?***

En mai 2024, Hydro-Québec a transmis au personnel de la CCSN sa demande pour le rejet du volume d'eau de la piscine de stockage. La demande incluait :

- Toutes les analyses radiologiques et physico-chimiques; et
- Toutes les procédures et surveillances prévues.

Le drainage se fait par l'entremise du système autorisé de gestion des effluents liquides, lequel permet de contrôler, quantifier et comptabiliser l'activité radiologique en présence et, ensuite, publier tous les résultats dans le rapport annuel de surveillance de l'environnement pour les installations de Gentilly-2. Ce rapport est disponible sur le site web dédié au déclassement des installations de Gentilly-2.

Le drainage est donc graduel et exclusivement réalisé par le système de gestion des effluents liquides qui sont diffusés dans une fosse sous-marine du chenal sud du fleuve St-Laurent.

Hydro-Québec a également soumis au personnel de la CCSN et d'Environnement Canada et changements climatiques, un avis technique produit par l'expert de l'entreprise en ressource poissons. Après une localisation des communautés de poissons au fleuve, des aires d'alevinage et de fraies et une évaluation du panache de dispersion et des débits en cause, il a été statué que le rejet n'aura aucun impact sur le poisson.

Après avoir obtenu l'autorisation en décembre 2025, Hydro-Québec a débuté l'activité qui est à ce jour à 24% d'avancement. L'activité est prévue être complétée à l'été 2026. Aucune limite autorisée ou seuil d'intervention (représentant 10% de la limite) n'a été atteint.

Finalement, en février dernier, Hydro-Québec a fait réaliser par un tiers une inspection sur l'activité de drainage des piscines. Le but de l'inspection était de s'assurer que les engagements pris auprès de la CCSN dans le cadre de cette

activités sont respectés et que la vidange s'effectue conformément aux encadrements en vigueur. Cette inspection n'a relevé aucune non-conformité.

***Question #11 : Comment la Société de gestion des déchets nucléaire (SGDN) encadrera-t-elle le transport des grappes de combustible irradié, tel que mentionné à la page 64 de 112 ?***

Le combustible nucléaire irradié issu de l'exploitation du réacteur de Gentilly-2 est actuellement entreposé sécuritairement dans des modules de stockage à sec que l'on nomme CANSTOR sur le site des installations de Gentilly-2.

Le combustible irradié demeurera sur le site d'Hydro-Québec jusqu'à ce que le site permanent de la SGDN soit disponible pour l'entreposage à long terme. Pour Hydro-Québec, le site sera disponible en 2050, soit au-delà de la période d'autorisation visée par la demande actuelle. Hydro-Québec sera responsable du chargement des paniers de combustible nucléaire irradié dans les colis de transport spécialement conçus et homologués à cet effet. La SGDN est responsable du transport et des activités au site permanent. Considérant que ces activités seront réalisées dans plus de 20 ans, il est difficile de les décrire spécifiquement. Elles feront partie de la prochaine demande de permis.

La SGDN a émis un Plan de transport préliminaire en décembre 2021 ([plan de transport préliminaire, décembre 2021](#)), résumant son programme de transport et les éléments de sûreté et sécurité considérés.

***Question #12 : Structure de gestion de projet : Deux unités administratives interviennent : « Maintenance de Gentilly-2 » et « Surveillance de Gentilly-2 ». Cette structure, qui a été éprouvée pendant l'exploitation de la Centrale, est-elle adaptée à la gestion du projet de déclasserment des installations de Gentilly-2 ? Peut-il y avoir chevauchement des responsabilités qui pourrait engendrer des problèmes reliés au déroulement des travaux, à la sûreté ou à la sécurité ?***

À l'époque où la centrale était en opération, la structure organisationnelle a toujours été découpée de façon classique en trois grandes familles au sein d'une seule et même direction : l'Exploitation, la Maintenance et l'Expertise technique. Ce découpage a été conservé pendant les premières années du déclasserment, jusqu'à ce que la fonction Exploitation ne soit plus requise et soit abolie.

Depuis 2021, le pilotage du déclasserment incombe à l'unité Surveillance et la réalisation des activités de déclasserment et des activités de maintenance incombent à l'unité Maintenance. Au fil des années, chacune des unités a été soumise à une attrition progressive en fonction du nombre d'activité décroissant. L'unité Surveillance a atteint le plateau définitif de 14 employés, alors que la décroissance de l'unité de Maintenance se poursuit.

À terme, seule l'unité Surveillance restera en place pour la période de stockage sous surveillance, les ressources de maintenance seront intégrées à des unités d'Opérations et maintenance d'Hydro-Québec qui assumeront les activités de maintenance résiduelles. Tout au long de chacune de ces phases, l'unité Surveillance a toujours la responsabilité d'établir les modes opératoires et les encadrements de travail de l'ensemble des exécutants de maintenance, conformément aux règlements et aux attentes en matière de sûreté et de sécurité.

*Question #13 : Garantie financière : Hydro-Québec a initié le processus dans le but de modifier le montant maximal de l'engagement irrévocable du Gouvernement du Québec de 685 M\$ à 1 025 M\$. Quelles seraient les conséquences sur le plan de déclassement si le Gouvernement du Québec refusait l'engagement de 1 025 M\$? Aussi, ce montant prend-il en compte l'inflation et les imprévus sur la période de 20 ans (de 2026 à 2046) ? Décrivez brièvement. La Figure 16 de la page 57 du rapport fournit une évaluation de la garantie financière jusqu'en 2036. Qu'en est-il de la période s'échelonnant de 2027 à 2046 ?*

Le montant maximal prévu pour la garantie financière s'élève désormais à 1 100 M\$, tel que mentionné dans le CMD 26-H101.

La garantie financière de la province de Québec est une garantie irrévocable octroyée au bénéfice de la CCSN pour couvrir les coûts de déclassement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 advenant un défaut d'Hydro-Québec d'exécuter ses obligations de paiement. Hydro-Québec n'est pas bénéficiaire et ne peut se servir de cette garantie. Hydro-Québec s'assure de pouvoir acquitter ses obligations lorsqu'elles sont dues. La garantie financière du Québec augmentée à 685 M\$ est toujours en vigueur. Le projet de décret pour augmentation de cette garantie à 1 100 M\$ a été obtenu du ministère des Finances et transmis au personnel de la CCSN en juin 2025.

Le calcul du montant nécessaire pour la garantie financière repose sur la valeur actualisée des déboursés prévus liées au déclassement. Ces déboursés ont été indexés selon l'indice des prix à la consommation, donc inflationnés. Ils incluent également une contingence pour couvrir les imprévus tout au long de la période d'autorisation.

Concernant la figure sur l'évaluation de la Garantie financière, avec l'augmentation de l'engagement irrévocable du Gouvernement du Québec à 1 100 M\$, Hydro-Québec confirme que la garantie financière sera suffisante pour couvrir les déboursés pour toute la période s'échelonnant de 2027 à 2046.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour toute information supplémentaire.

Recevez, Madame, nos salutations distinguées.



Patrice Desbiens  
Directeur – Opérations et maintenance

SS/PD/

c.c : Annie Désilets (HQ) Sarah Watt (CCSN)  
Stéphanie Seang (HQ) Dana Pandolfi (CCSN)  
Kimberley Campbell (CCSN)  
Nicolas Chan (CCSN)

Réf.1 C. Salmon à P. Desbiens « Questions de membre de la Commission », le 17 mars 2026